

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 720

Artikel: Banques : les vieilles ficelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROFIT

Quand la Suisse manque d'argent

La Suisse fait partie des pays de pointe en matière de bio-technologie. Et ce, grâce aux grandes entreprises de la chimie bâloise. En revanche, les sociétés de dimension plus modeste ont beaucoup de peine à se procurer les capitaux nécessaires. Ainsi, Brogen, une société helvétique de haut niveau, a dû avoir recours au marché financier américain pour poursuivre son développement. L'absence de capital-risque constitue le handicap le plus important pour les petites entreprises suisses susceptibles de se lancer dans ce secteur. Etonnant pour un pays qui est une place financière de première importance et qui abrite de grandes banques commerciales. Mais ces dernières se sont spécialisées dans le commerce des papiers-valeurs, des devises et des métaux précieux et ne disposent pas d'experts capables d'évaluer des projets dans ce domaine nouveau.

Lu dans une étude du Congrès américain sur les bio-techniques.

Déjà s'accumulent les premières notes d'une campagne de conditionnement de grande envergure, court-circuitage de la réflexion sur les termes mêmes de l'initiative.

Voyez le Crédit Suisse, dans un rapport conjoncturel cité par l'Agence télégraphique suisse, envisager une hausse des taux d'intérêts entraînée par des mouvements de fuites de capitaux à l'étranger, dans la seule perspective du vote.

Voyez cet ineffable pensum du président du conseil d'administration du Crédit Suisse (cette banque monterait-elle en première ligne pour expier, vis-à-vis de ses pairs, l'affaire de Chiasso?), Rainer E. Gut, répandu par la Société pour le développement de l'économie suisse, qui ne brandit rien moins que le spectre de l'étatisation (pour mémoire: «... Sur le plan formel, l'initiative laisserait certes les banques non étatisées, mais en pratique elle ouvrirait dans l'économie de marché une brèche qui livrerait passage au dirigisme étatique vers lequel tend le socialisme.»). Et l'on vante la compétence des banquiers suisses...

Fuites en avant dans l'irrationnel, détournement des propositions soumises à l'attention des votants, tout cela n'est bien sûr pas nouveau. Mais il faut admettre que des intrusions dans certains domaines réservés provoquent en face des déchaînements particulièrement spectaculaires. Rappelons simplement le cas de la consultation populaire du 3 décembre 1922 sur l'initiative socialiste proposant un prélèvement sur les fortunes supérieures à 80 000 francs pour assurer le financement d'une assurance vieillesse. Le climat de l'époque est fort bien illustré par les affiches¹ lancées pour appuyer la campagne d'«information» sur le sujet. Parmi d'autres de la même eau, quatre textes placardés par les opposants:

Economie étatisée — prélèvement sur la fortune. La Suisse court à la ruine! sauvez-la en votant non.

¹ Voir leur reproduction dans la somme fort bien documentée publiée par l'éditeur André Eiselé, il y a sept ans déjà: Meylan, Maillard et Schenk: «Aux urnes citoyens! 75 ans de votations fédérales en Suisse par l'affiche.»

Fonctionnaires: si la loi est acceptée les impôts seront insuffisants pour assurer l'équilibre du budget de l'Etat. Vos traitements et vos retraites seront diminués.

Electeur! si tu votes pour la «confiscation des fortunes» tu te donnes la mort, car tu ruines nos industries nationales. Réfléchis et vote non.

Dans la foulée, on peut imaginer la teneur des tracts et des articles de presse bien pensants. En guise de complément, la carte postale diffusée après la votation par les adversaires du projet qui n'avaient probablement pas épousé leur «trésor de guerre»:

M

Madame veuve RAPINE et ses enfants: Monsieur PRÉLÈVEMENT et sa fiancée Mademoiselle RUI-NE, Mademoiselle DICTATURE et son fiancé Monsieur PARTAGE, Mesdames veuves ANNE ARCHIE et SPOLI à Sion, ainsi que les familles BOLCHE et WIST'en Russie, COMU, NIST et alliées en Suisse et à l'étranger, ont la douleur de vous faire part de la perte irréparable qu'ils viennent de subir en la personne de leur chère parente

Mademoiselle UTOPIE

morte étouffée dans la formidable ruée d'électeurs le 3 décembre 1922.

Les funérailles officielles auront lieu à Berne à la prochaine session des chambres fédérales. Le drapeau rouge sera descendu des édifices publics et mis en berne.

Toutes les urnes ayant été réquisitionnées le 3 décembre il n'en sera pas déposé devant le domicile.

Suivant le désir de la défunte on ne prierà pas pour elle.

Les paris sont ouverts: MM. Gut et consorts ironnent, en 1984, aussi loin que leurs homologues de 1922? Et dans ce cas, serait-ce que l'initiative sur les banques ne manque pas sa cible? Maigre consolation pour les initiateurs.

GENÈVE

Logements ou zones agricoles

Anières, Aire-la-Ville, Bardonnex, Collex-Bossy, Troinex... Autant de communes rurales du canton de Genève où existent des projets de déclasser du terrain de la zone agricole en zone de construction. Avec toujours la même justification: le logement. Douze appartements par-ci, 34 appartements par-là, souvent sous contrôle étatique pour faire bon poids, l'argument ne manque pas de portée à Genève. D'autant que, localement, chaque projet peut toujours être justifié: les jeunes du village ne trouvent pas à se loger; les HLM communales

pourraient être mises à disposition de ceux qui en ont davantage besoin si les occupants actuels, qui voudraient rester sur la commune, pouvaient obtenir autre chose... il ne s'agit que d'adapter le droit à la réalité, de rectifier des plans archaïques (à Troinex, l'église se trouve en pleine zone agricole!).

Là où le bâti blesse, c'est que, presque à chaque fois, ces terrains sont achetés, par les communes, plus de 100 francs le mètre carré en vue de ces opérations avec la bénédiction du Département cantonal des travaux publics. Par comparaison, ce même département négocie aux alentours de 15 francs le mètre carré les terrains nécessaires à la construction de l'autoroute de contournement! Une situation qui fait des envieux et qui se perpétue puisque la législation cantonale d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (qui prévoit le contrôle de la plus-value) n'est toujours pas sous toit.

Ce qui est aussi en cause, sans jamais apparaître nettement, c'est la conception générale que l'on se

fait du développement de Genève. Si, dans les discours, chacun récuse la Genève de 800 000 habitants, souvenir de l'euphorie des années soixante, rien n'est fait concrètement pour préparer un autre avenir. Or les zones de construction à Genève ont d'ores et déjà été dimensionnées dans cette perspective; faut-il encore les étendre?

UN REMÈDE

Jeu de Go ou peau de chagrin, la zone agricole genevoise est en danger. Les propriétaires ont souvent tout intérêt à vendre; pour les autorités, il est plus facile de construire sur du terrain nu «déclassé» que de densifier quelque peu des terrains de villas. S'ajoutant à une réflexion sur le sens du développement de Genève (qui ne va pas sans une conception inter-régionale — Genève s'enfle quand le Jura vaudois, neuchâtelois et jurassien se vide), la recherche d'un remède acceptable pourrait s'inspirer du régime fédéral de l'aire forestière: si les limites de cette dernière peuvent être modifiées, sa surface est intangible.

BORNER, SAADY AND CO

De l'ordre dans la maison

Changement de ton du conseiller d'Etat Börner dans les affaires où l'on présume des violations de la loi Furgler (DP 715). Lors d'une récente séance du Grand Conseil genevois, le magistrat a même fait bonne figure, calme, s'en tenant aux faits, reconnaissant au passage les erreurs de son prédécesseur (radical, comme lui). Reconnaissant que son département était au courant de l'affaire du World Trade Center — construction sans autorisation d'un immeuble commercial par une société étrangère — dès l'été 1982, alors qu'il affirmait l'automne passé n'avoir eu connaissance que récemment de cette affaire. Reconnaissant une vio-

lation de la loi, alors qu'auparavant, il niait toute infraction dans cette affaire. Mais continuant de minimiser le bénéfice indécent de M. Saady, le financier britannique, lors de la récente revente de ce centre commercial. Révélant enfin qu'une partie de ce dossier brûlant a disparu de son département...

LES PASSE-DROIT DU BRASSEUR D'AFFAIRES

Reste à élucider la situation de Saady, ce brasseur d'affaires qui sévit depuis plusieurs années à Genève sans aucun profit pour la collectivité, qui bénéficie d'un permis de séjour assorti d'une interdiction d'exercer une activité lucrative, et qui néanmoins en exerce une... tout en ne payant pas d'impôts.

Reste à la justice à passer la deuxième vitesse:

l'affaire WTC, transmise au Procureur général en novembre, n'a toujours pas commencé d'être instruite. Or une action décidée de la part de ce haut magistrat serait un signe bienvenu, indiquant que la loi de la jungle n'est pas seule à gouverner la République.

Reste enfin à M. Börner à mettre de l'ordre dans sa maison — les deux juristes compétents dont il a cru bon de se séparer (DP 715), et qu'il continue d'accuser publiquement d'être la cause de ses ennuis, feraient bien l'affaire: «24 Heures» vient de révéler une nouvelle histoire fumante où un fils du roi d'Arabie semble bien avoir enfariné l'administration genevoise. Et là encore, disparition du dossier! Une épidémie, décidément.

(à suivre)